

**FACULTE DE DROIT
LA VARENNE SAINT HILAIRE**

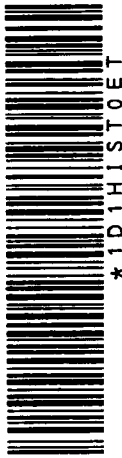
Diplôme ou année d'étude : 2008/2010

Groupe :

Matière : Histoire du Droit

Nombre d'intercalaires :

HISTOIRE DU DROIT ET SEM1



Session : 1

APPRECIATIONS

Le candidat présente une bonne maîtrise de la matière et que son degré de réflexion est élevé. On peut toutefois regretter son plan assez décalé et un certain manque de précision.

1^{er} correcteur

NOTE/ 20

14,00

2^{ème} correcteur

NOTE/ 20

14,00

NOTE FINALE EXAMEN

NOTE/ 20

14,00

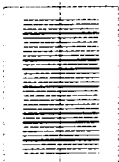
A L'ATTENTION DE L'ÉTUDIANT

Afin de permettre à l'administration d'identifier votre copie, collez sur cette page 2 étiquettes " Code à barres " aux emplacements prévus à cet effet.

POSITIONNEMENT DES ÉTIQUETTES

Pour permettre la lecture optique de l'étiquette, le trait vertical matérialisant l'axe de lecture du code à barres (en haut à droite de votre copie) doit traverser la totalité des barres de ce code.

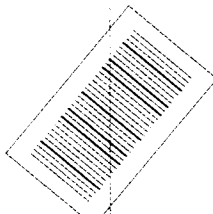
BON



AXE
CODE à
BARRES

EXEMPLES

MAUVAIS



AXE
CODE à
BARRES

Histoire du Droit

Sujet de dissertation - Le Code civil de 1804, un compromis?

B - Selon Barrère, juriste révolutionnaire, le concept de 1789, c'est que tout est nouveau et ne doit dater que d'aujourd'hui". En effet, la Révolution était inscrite dans une politique de table rase qui consistait à tout détruire et à reconstruire un nouvelle ordre juridique et politique afin de régénérer l'homme dans une conception plus individualiste et établir une nouvelle société. En effet, l'Ancien Régime était fondé sur une société corporative de la Louis composée de différentes communautés dotés de privilèges et ne laissait aucune place à une concept plus individualiste où l'homme pouvait profiter de ces droits individuelles. La société de l'Ancien Régime avait une vision plus collective de la société où cette dernière était réglé par une société d'ordon où les principes fondamentaux accordés aux individus n'étaient pas respectés. C'est pourquoi la Révolution de 1789 a mis en place des principes fondamentaux fondés sur le droit naturel de Grotius qui sont définies comme des principes immuables, intemporels et universels sur lequel aucun homme ne peut déroger, car elles sont le fondement et l'établissement d'une nouvelle société. En effet, l'héritage révolutionnaire de 1789 a mis en place dans la préambule de la Constitution de l'homme et du citoyen ^{du 26 août 1791} l'article 1, les principes fondamentaux de notre

Malgré ses échecs, de nombreux principes ont émergé et ont été repris positivement par le Code Civil de 1804. En effet, il faut reconnaître l'aboutissement du Code Civil du 21 mars 1804 nous obtient une codification qui consolide les acquis révolutionnaires. Mais malgré que le Code Civil s'inscrit dans le prolongement de la révolution, il offre un esprit plus modéré notamment en droit de la famille en demandant une application plus tempérée aux principes de la révolution afin de stabiliser la société. Ainsi, cette notion de garantir s'inscrit dans un esprit de compromis plutôt modérateur. Ainsi on peut se demander si le Code Civil de 1804 reprend-t-il exactement les principes issus de projets de Carpentier? Bien regardé à cette question, on peut étudier dans un premier temps que le Code Civil est emprunt d'un régime juridique révolutionnaire fondé sur un esprit de consolidation (I) et dans un second temps que c'est un esprit de compromis entre la tradition juridique et la consolidation de acquis révolutionnaire (II).

I - Le Code Civil de 1804 - Emprunt d'un régime juridique révolutionnaire

Le Code Civil est l'héritier du Droit Intermédiaire par une application systématique des principes issus de projets de Carpentier (A) qui permet d'aboutir le façonnement d'un nouvel ordre social (B).

A - Application systématique des principes révolutionnaires

Le Code Civil d'inscrit dans le prolongement de la révolution par une application systématique des principes révolutionnaires. Il se fonde sur un esprit de système lorsque celui d'on se fonde sur de multiples sources du droit

Bonne introduction

Philosophique matérialiste mais l'idée est là

Un peu un peu matérialiste mais les grandes idées sont là

P.

plus en détail raisonnablement logique de règle de
Droit. Ainsi Gracienas faisaient révolutionnaire reprend
facilement cette notion de qualification du Droit dans
un esprit de consolidation de la Révolution et une politique
de table rase au profit des nouveaux une volonté individuelle
de sorte que la garantie de ce droit soit respecté et observé
Ainsi, dans le 1^{er} et 2^e projet, le principe d'égalité fondé
sur le ^{Droit} naturel offre aux enfants naturels la possibilité
de bénéficier d'une succession égale avec celle de l'enfant
naturel puisqu'il y a une égalité nécessaire entre l'enfant
naturel et l'enfant légitime pour compenser les injustices
qui régnaient sous l'Ancien Régime et promouvoir le
principe de l'égalité comme un principe fondamental. En
effet, sous l'Ancien Régime, le Droit de l'état excluait
exclus les enfants naturels de la succession non cause
de mortité et de protection de l'institution du
mariage, il a été institué par Charlemagne. De plus, le
Droit d'aînesse avantageait l'aîné dans la succession donc
que les filles ou les cadets ne succèdent qu'une part part
de la succession. Avec la Révolution, on admet une
égalité absolue entre enfant naturel et légitime dans la
succession. Mais le 3^e projet de 1796 marque le début de
l'esprit de compensation, car l'enfant naturel ne succède qu'à la
mort du père sans avoir le titre de la succession
plus que l'enfant légitime en bénéficiant de la mortité. Cette
distinction montre que le principe d'égalité n'est pas absolu
fidèlement et sur certains points reprend les idées de
l'Ancien Régime. De plus, dans le 3^e projet de la loi, le
principe de liberté est respecté et reprend facilement l'esprit
de consolidation des esprits révolutionnaires. Sous l'Ancien
Régime, le mariage était une institution réglée par le Droit
canonique qui excluait toute possibilité de divorce sans
de l'indissolubilité du mariage jusqu'à la mort de l'un des
ou une possibilité de divorce. Mais au nom de la liberté
individuelle manifestée par la liberté de conscience issue de l'esprit

(pas d'absolutisme)

Soigner votre
écriture car
elle est
difficile!

Alors, quel
est le
"résultat"
de la loi
sur cette
question?